
AVIS PUBLIC

Est par la présentes donné par la soussignée, Mathilde Potvin, directrice générale de la susdite municipalité;

QUE : - Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 février 2022, le Conseil a procédé à l'adoption du règlement n° 457-2022 pour la taxation 2022.

Ledit règlement est pour fixer les différents taux de taxes et coûts des services pour l'exercice financier 2022 et les conditions de perception.

Ce règlement entre en vigueur à la date de sa publication et toute personne intéressée à le consulter peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture de bureau au 319, rue Principale.

DONNÉ À Sainte-Brigitte-des-Saults, ce 15e jour de février 2022

Mathilde Potvin
Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Manon Lemaire, directrice générale / greffière-trésorière, exerçant au 319, rue Principale à Sainte-Brigitte-des-Saults, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant **l'adoption du règlement n° 457-2022 pour la taxation 2022** aux endroits prévus à cette fin le 15 février 2022 entre 14 h et 17 h conformément à la Loi

Mathilde Potvin
Directrice générale / greffière-trésorière